

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-261/SG/FP accordant un congé et une concession de passage de retour à un volontaires de l'Aide technique .

n° 70-261/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
12 mars 1970

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1970

Date du numéro  
25 mars 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Une permission libérable de quarante-cinq jours à passer à Le Chesnay (78), 61, rue de Glatigny, est accordée à M. Pierre Bouillault, volontaire de l'Aide technique, dessinateur-brojeteur en service aux Travaux publics (Ministère des Travaux publics et du Port). Avant son départ du Territoire prévu le 16 mars 1970, il sera versé à l'intéressé, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 67-209 du 10 mars 1967, une indemnité forfaitaire mensuelle égale à 5% du taux de base minimum de l'indice forfaitaire d'entretien Axée par l'arrêté interministériel du 26 mai 1967, pour la durée du congé prévu à l'article 1er ci-dessus. Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste. Djibouti-Paris sera délivrée à l'intéressé qui quittera le Territoire par l'avion régulier du 16 mars 1970, pour être libéré de son service national actif le 30 avril 1970. M. Pierre Bouillault pourra prétendre, en outre, dans les conditions habituelles au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée en 2 classe de Paris à Le Chesnay (78). Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget local.